

SEANCE du 17 Mars 2010

L'an deux mil dix, le dix sept mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué le onze mars deux mil dix, s'est réuni à la Mairie à vingt et une heures sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FAURE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : T. FRESSIGNE, J. AR COURT, M CAILLON, G. BOISSELEAU, J. VERDON, C. TER KUILE, S. COTIER, Jean LAROSE.

Monsieur Francis ROBERT a donné pouvoir à Mr Michel CAILLON
Mme Nicole MORISSET a donné pouvoir à Mme Jeanine AR COURT
Mme Gilberte DENIEL a donné pouvoir à Mr Stéphane COTIER
Monsieur Sébastien LYS a donné pouvoir à Mr Théodore FRESSIGNE

ETAIENT ABSENTS : M Jean-Michel OZELLETT et M Laurent. PEREZ

Mme AR COURT est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :
SIVOM Enfance Jeunesse
Travaux aux digues

A l'unanimité des membres présents et représentés, deux points à l'ordre du jour sont rajoutés :
Création d'une connexion ADSL au Port
Travaux de réparation du préfabriqué.

SIVOM ENFANCE JEUNESSE

Conformément à la délibération du 8 mars 2010, le Maire expose la problématique et les enjeux de l'adhésion au SIVOM Enfance Jeunesse du Canton de COZES et il fait remarquer tous les inconvénients qui pourraient être consécutifs au refus définitif de l'adhésion au SIVOM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à la majorité des membres présents et représentés (12 voix pour et 1 abstention) l'adhésion au SIVOM Enfance Jeunesse.

De plus, les délégués, déjà désignés pour représenter la commune au sein de ce SIVOM, sont maintenus à savoir :

- délégué titulaire : Monsieur Jean-Louis FAURE, Maire
- délégué suppléant : Monsieur Laurent PEREZ, Conseiller Municipal

TRAVAUX AUX DIGUES

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris la décision, devant l'urgence de la réalisation du renforcement des digues fortement endommagées par la dernière tempête, de faire réaliser les travaux nécessaires.

Ces derniers coûteront la somme de 18 901 € HT.

Le Conseil Municipal sollicite une aide du Conseil Régional, du Conseil Général, de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et de l'Etat.

CREATION d'une CONNEXION ADSL au PORT

Sur proposition de Monsieur COTIER, le Conseil Municipal accepte d'installer une ligne ADSL au bureau du Port afin de relier le service WIFI installé autour du bassin à flot.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'installation d'une ligne ADSL (fournisseur FREE) au Port au tarif en vigueur et habilite le Maire à signer la convention ci-joint et tous documents pour la bonne exécution de ce projet.

TRAVAUX DE REPARATION à la CLASSE PREFABRIQUE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte les travaux de réparation de la classe « bâtiment préfabriqué » (porte double) pour un montant de 2 654 € hors taxe.

AMENAGEMENT d'une DECHETTERIE PORTUAIRE

Le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à l'aménagement du port, il est nécessaire d'acquérir une citerne de récupération pour huiles usagées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte l'achat d'une citerne de récupération de 500 litres pour huiles usagées pour un montant hors taxe de 1 134,00 €.

Le Conseil Municipal a l'honneur de solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre des aides départementales aux collectivités concessionnaires.

La séance est levée à 22 h 15.